



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 Mars 2004

PRESIDENT : M. Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Gérard-C. MARTIN, M. Alain-Louis MIE représentant de M. Hervé HOCQUARD, M. Robert DUCHATEL représentant de M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jean-Paul MASSON, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS (pouvoir de M. Philippe LAVAUD), M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Anne de la BURGADE représentante de M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Philippe LAVAUD ayant donné pouvoir à Mme Gaétane DESJARDINS
M. Pierre LESTRADE représenté par Mme Anne de la BURGADE
M. Hervé HOCQUARD représenté par M. Alain-Louis MIE
M. Alain RUBY représenté par M. Robert DUCHATEL

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance :
M. Gilles PANCHER.

Date de convocation : 18 mars 2004
Date d'affichage de la convocation : 18 mars 2004

Nombre de conseillers en exercice : 30
Nombre de membres présents : 29

N° de l'ordre du jour : 2004-03-15 Contrat Programme de durée Eco-Emballages du SIDOMPE et pour la ville de Versailles

□ M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Le SIDOMPE a signé un contrat programme de durée avec la société Eco-Emballages le 31 décembre 1999. Celui-ci encadre notamment les conditions de reversement des soutiens aux communes et groupements s'étant engagés dans une démarche de collecte sélective des matériaux (verre, emballages, papier). Il permet également le bénéfice d'un régime de TVA à 5,5% sur l'ensemble des prestations relatives à la gestion des déchets lorsque l'ensemble des habitants de la collectivité peut participer à la collecte sélective des emballages.

Actuellement la collecte sélective des emballages est mise en place sur l'ensemble du territoire des communes de Buc, Jouy-en-Josas, Fontenay-le-Fleury, Les Loges-en-Josas, Rocquencourt, Saint Cyr l'Ecole, Toussus-le-Noble et Versailles.

Ainsi il est proposé d'adhérer au contrat programme de durée signé entre Eco-Emballages et le SIDOMPE.

A la différence de l'organisation décrite ci-dessus pour le SIDOMPE, le mode de reversement des soutiens Eco-Emballages aux communes membres du SYCTOM n'est pas prévu dans le contrat programme de durée signé entre Eco-Emballages et le SYCTOM.

Il est encadré par des contrats directs entre les communes et Eco-Emballages. Ainsi, la ville de Versailles a signé le 26 mars 1998 un contrat programme de durée qui a été transféré à la communauté de communes du Grand Parc, en application de l'article L 5211-4.1 du code général des collectivités territoriales dans le cadre de la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères ».

Toutefois, un avenant à ce contrat doit être prévu pour identifier le fait que le périmètre de ce contrat reste limité à la commune de Versailles.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le Conseil Communautaire,

1. décide d'adhérer au contrat programme de durée du SIDOMPE avec la société Eco-Emballages
2. approuve l'ensemble des dispositions prévues au contrat programme de durée du SIDOMPE
3. s'engage à lancer et développer le tri et la collecte sélective des emballages sur l'ensemble de son territoire
4. approuve les termes de l'avenant au contrat programme de durée Eco-Emballages pour les villes du SYCTOM
5. autorise le Président à signer l'avenant au contrat programme de durée Eco-Emballages pour les villes du SYCTOM ci-annexé,

M. le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 29

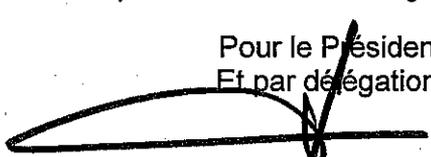
Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président
Et par délégation,

PREF 76

04.05.04


Pasca GUEANT
Directeur général des services

